

Dossier pédagogique pour l'enseignant
1^e et 2^e années de l'enseignement primaire



Lou et Lena : NON à la violence !



Éducation au Développement - Plan Belgique



Avant - propos

Chère enseignante, cher enseignant,

Merci de l'intérêt que vous témoignez envers les actions et projets de Plan Belgique. Nous espérons que ce dossier vous sera utile pour aborder en classe la question des droits de l'enfant et des conditions de vie des enfants dans les pays en développement.

La série des outils éducatifs « **Lou et Lena : NON à la violence !** », se compose pour le 1^e degré d'un livre pour l'élève et d'un dossier pédagogique pour l'enseignant. Trois histoires courtes incitent les élèves à réfléchir aux différents aspects du droit des enfants à la protection contre la violence, que ce soit à la maison, à l'école ou dans leur quartier. La violence à l'encontre des enfants est un des thèmes autour desquels Plan Belgique mène campagne.

Il s'agit d'une première approche de la solidarité internationale, qui pourra être poursuivie en utilisant nos dossiers sur d'autres thèmes ou ceux à destination des 2^e et 3^e degrés. Les droits de l'enfant y occupent bien sûr toujours une place centrale.

N'hésitez pas à visiter notre site Internet et à nous faire part de vos appréciations.

Nous vous souhaitons d'excellents moments avec vos élèves !

Plan Belgique
Éducation au Développement
www.planbelgique.be



Qui sont Lou & Lena ?

Comme tous les enfants, les jumeaux Lou et Lena de Plan Belgique sont curieux de découvrir le monde. Ils guideront vos élèves dans leur découverte des droits de l'enfant et des pays en développement. Deux compagnons d'aventure sympathiques auxquels ils peuvent s'identifier facilement !

Table des matières

Partie informative

Plan Belgique	p. 3
Le droit à la protection contre la violence	p. 5

Partie didactique

Comment utiliser ces outils ?	p. 8
Fiche introductive : Qu'est-ce que la violence ?	p. 9
Fiche d'activités 1 : La protection dans la famille	p. 10
Fiche d'activités 2 : La protection à l'école	p. 12
Fiche d'activités 3 : La protection dans la communauté	p. 14

Annexes

p. 16

Plan Belgique

Plan Belgique est une ONG indépendante fondée en 1983 et membre de la coalition internationale Plan, une organisation de développement communautaire centrée sur les enfants qui existe depuis 1937. La mission de Plan est d'améliorer les conditions de vie des enfants dans les pays en développement et de faire respecter leurs droits partout dans le monde.

Dans 66 pays, tant dans le Nord qu'à travers ses programmes concrets dans le Sud, Plan travaille à trois niveaux, afin de susciter un changement des mentalités à long terme :

- la sensibilisation et la mobilisation des populations, y compris des enfants ;
- la collaboration avec des organisations et coalitions actives dans la coopération au développement et la promotion des droits de l'enfant ;
- le travail de lobbying politique auprès des autorités.

Plan Belgique est officiellement reconnue en tant qu'ONG de coopération au développement par le gouvernement fédéral belge. En tant qu'ONG indépendante, Plan Belgique développe des projets en collaboration directe avec ses pays partenaires, et ce, en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Togo), en Asie



(Cambodge, Vietnam, Laos), de même qu'en Amérique latine (Équateur, Honduras, Pérou, Salvador). Ces projets se concentrent sur trois thématiques en particulier : l'accès à un enseignement de qualité, la santé sexuelle et reproductive des jeunes et la protection des enfants vulnérabilisés.

En tant que membre de la coalition internationale Plan, Plan Belgique finance aussi des projets dans 48 pays à travers le monde. C'est la participation d'un ample réseau belge de Parrains et Marraines Plan qui permet actuellement à 39.000 Filleul(e)s Plan et à leurs communautés de se construire un meilleur avenir. D'autres donateurs belges, par exemple les entreprises, apportent également leur contribution financière à la réalisation des projets de la coalition.

Plan Belgique et les droits de l'enfant

Près de la moitié de la population des pays en développement a moins de 18 ans. Si ces enfants ne reçoivent pas de meilleures perspectives d'avenir, le combat contre la pauvreté est voué à l'échec.

Pour que les enfants dans les pays en développement jouissent d'un meilleur avenir, leurs droits doivent être respectés. En effet, les enfants ont des droits. Ces derniers sont formellement énoncés dans la **Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE)** que tous les pays du monde ont ratifiée, à l'exception des États-Unis et de la Somalie.

On distingue 4 axes principaux parmi ces droits :

1. droit à la vie
2. droit au développement
3. droit à la protection
4. droit à la participation

Ces droits sont indissociables : aucun n'est plus important que l'autre. En effet, les droits à la protection des enfants ne peuvent pas être réalisés s'il n'y a pas assez de ressources ou si les enfants ne sont pas impliqués.

Plan Belgique insiste sur cette approche fondée sur les droits. Tous les enfants du monde doivent recevoir les mêmes chances et chaque autorité est tenue de prendre les mesures nécessaires pour que ces droits soient respectés.

L'éducation au développement en Belgique

Plan Belgique entend l'éducation au développement comme la sensibilisation aux droits de l'enfant et à la problématique des pays en développement. Par le biais d'outils éducatifs en lien avec ces thématiques, nous visons deux objectifs prioritaires auprès des enfants en Belgique :

1. les **informer** sur les droits de l'enfant en regard avec les conditions de vie des enfants dans les pays en développement ;
2. les **sensibiliser** de manière interactive à l'importance des droits de l'enfant dans le monde et favoriser l'intégration de valeurs solidaires dans leur vie de tous les jours.

Afin d'atteindre ces objectifs d'éducation au développement, Plan Belgique part de six principes fondamentaux :

1. toujours se référer aux droits de l'enfant selon la Convention internationale ;
2. établir un lien entre les conditions de vie des enfants en Belgique et dans le Sud ;
3. favoriser la participation des enfants et des jeunes ;
4. encourager une attitude solidaire par la réflexion sur le monde et les valeurs ;
5. favoriser l'éducation par les pairs ;
6. veiller à véhiculer des idées positives, correctes et nuancées sur les pays en développement.



Le droit à la protection contre la violence

Dans sa campagne de sensibilisation annuelle de 2009, Plan Belgique attire l'attention sur les formes de violence *quotidiennes*. Chaque jour dans le monde, des enfants sont maltraités par leurs parents, humiliés, battus ou insultés par leur professeur. Chaque jour, des enfants sont importunés ou abusés par leurs camarades. Il ne s'agit donc pas des formes les plus visibles de violence, comme la traite des enfants, la prostitution ou les enfants soldats. Il s'agit de formes de violence moins visibles, mais qui touchent énormément d'enfants et sont tout aussi néfastes à leur développement.

La violence contre les enfants va à l'encontre de la Convention internationale des droits de l'enfant. Les enfants ont le droit d'être protégés contre toutes les formes de violence physique, sexuelle ou psychologique, contre l'exploitation et la négligence.

Les causes de la violence

La violence contre les enfants est présente dans toutes les sociétés et toutes les cultures. En raison du contexte social des pays en développement, les enfants y sont toutefois plus vite exposés. La cohésion sociale et les structures communautaires de nombreux pays reposent sur des normes et valeurs caractéristiques des sociétés patriarcales. Elles impliquent notamment une répartition traditionnelle des tâches entre hommes et femmes ainsi qu'un respect strict des aînés et de la hiérarchie. Malheureusement, ces aspects socioculturels sont également un facteur aggravant la violence à l'égard des enfants dans les pays en développement.

La pauvreté accroît elle aussi l'ampleur du problème. L'absence de gouvernement solvable, responsable et efficace est un désavantage dans la lutte contre la violence. La pauvreté génère du stress et des tensions qui peuvent engendrer des comportements violents.



Un jeu de rôle au Togo sur la violence à l'école.

Les adultes qui en ont été victimes dans leur enfance sont plus susceptibles d'être eux-mêmes violents avec leurs enfants plus tard. Se crée alors un cercle vicieux difficile à briser.

Les conséquences de la violence

La violence à l'encontre des enfants est extrêmement préjudiciable à un développement équilibré. La violence nuit bien sûr directement à la santé des enfants. Mais elle provoque aussi de terribles dommages indirects. La violence peut en effet conduire à toutes sortes de problèmes psychologiques, à des angoisses et des troubles du développement.

Elle peut également entraîner une baisse des performances scolaires et des problèmes au sein des relations sociales.

La violence à l'encontre des enfants a par ailleurs des conséquences sur le fonctionnement de la société dans son ensemble. En un mot, la violence à l'encontre des enfants est un frein au développement des pays du Sud.

La violence dans les 3 environnements : la famille, l'école et la communauté

La **famille** devrait être un endroit où les enfants peuvent grandir en sécurité et construire une relation de confiance avec leurs proches. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime cependant que 40 millions d'enfants dans le monde sont victimes de maltraitance ou de négligence. Ce chiffre équivaut à quatre fois l'ensemble de la population belge.

La violence à l'**école** est une réalité quotidienne pour des millions d'enfants de par le monde. Elle n'influence pas seulement le développement physique et psychologique des enfants, mais elle est particulièrement nuisible dans la mesure où elle hypothèque leurs chances ultérieures d'éducation et de développement.

D'après le rapport des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, 106 des 223 pays du monde disposent de lois interdisant les châtiments corporels à l'école. Cela veut donc dire qu'il reste encore 117 pays qui ne les interdisent pas. Mais les lois ne suffisent pas toujours : il faut aussi qu'elles soient appliquées.

Au Cambodge où les châtiments corporels à l'école sont interdits depuis 1998, 97% des enfants déclarent encore subir des punitions corporelles.

Plus les enfants grandissent, plus les risques qu'ils soient victimes de violence dans la **communauté** augmentent.

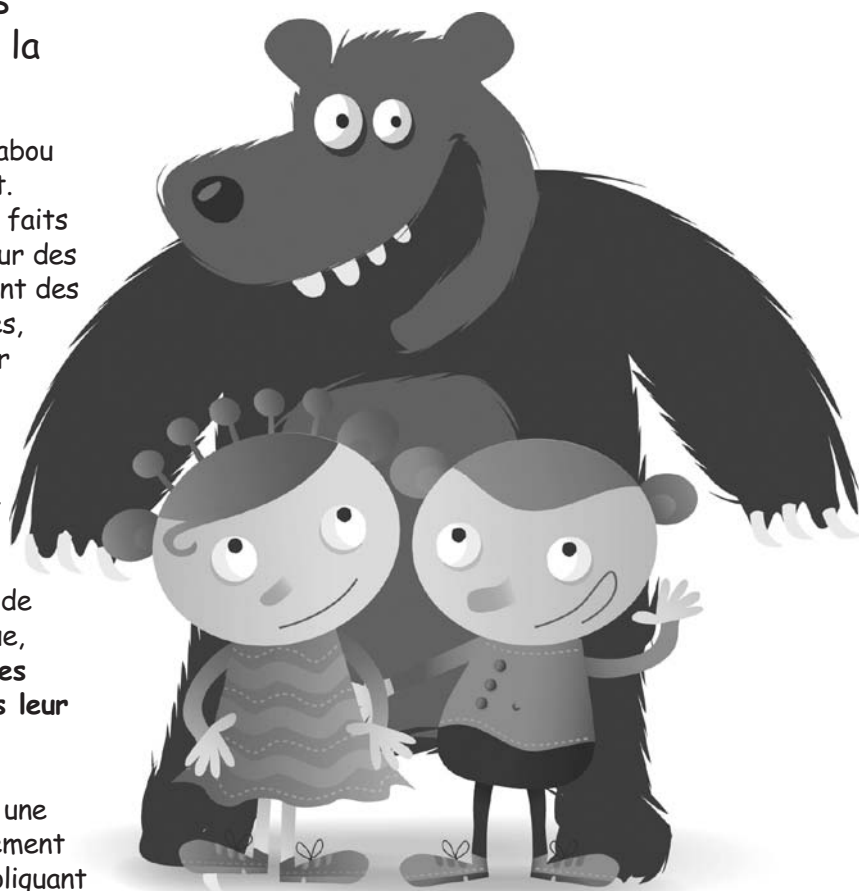
En Afrique et en Asie par exemple, les enfants sont souvent importunés lorsqu'ils vont chercher de l'eau ou du bois à brûler. Les auteurs sont souvent d'autres enfants et des jeunes de la communauté. On estime à 8 millions le nombre de jeunes qui, chaque année dans le monde, doivent être soignés à l'hôpital suite à des violences physiques subies par d'autres jeunes.



Pourquoi sensibiliser nos élèves au droit à la protection contre la violence ?

La violence a généralement un caractère tabou qui ne permet pas d'en parler ouvertement. Les enfants n'osent ainsi pas dénoncer les faits dont ils sont victimes, par honte ou par peur des conséquences. Les auteurs sont bien souvent des membres de la famille ou des connaissances, de sorte qu'il est encore plus difficile pour les enfants d'en parler. Surtout quand il n'existe aucun service auquel ils peuvent s'adresser. Ces facteurs - et d'autres - rendent ces formes de violence à l'encontre des enfants particulièrement difficiles à combattre. Mais les enfants ont le droit d'être protégés contre toutes les formes de violence physique, sexuelle ou psychologique, contre l'exploitation et la négligence. **Et les enfants peuvent jouer un rôle actif dans leur propre protection contre la violence !**

Pour combattre la violence, Plan opte pour une approche intégrée, basée sur un développement communautaire axé sur les enfants. En impliquant toutes les parties dans la gestion des problèmes, Plan œuvre au renforcement des capacités des enfants, des familles, des organisations et des communautés. Ils deviennent ainsi des défenseurs actifs dans la lutte contre la violence à leur encontre. Avec l'aide d'autres personnes, ils cherchent des solutions structurelles adaptées à leur contexte local spécifique. La participation des enfants est ici essentielle. Ils sont encouragés à discuter des problèmes et à trouver des solutions.



Liens utiles :

- www.cfaasbl.be/103/ (service Écoute-Enfants)
- www2.cfwb.be/dgde/ (Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant)
- www.one.be/sos/SOS_QR.html (ONE / SOS enfants)
- www.ispcan.org (International Society for Prevention of Child Abuse and Neglect)
- www.unviolencestudy.org/ (étude du Secrétaire général des Nations Unies)

Comment utiliser ces outils ?

Les outils éducatifs « Lou et Lena : NON à la violence ! » pour le 1^{er} degré de l'enseignement primaire se composent d'un petit livre pour l'élève et d'un dossier pour l'enseignant.

Le livre de l'élève propose trois histoires courtes illustrées, qui présentent chacune un cadre de violence spécifique : la violence au sein de la famille, à l'école et dans le quartier. Les personnages de ces histoires sont trois petites filles de pays différents : le Vietnam, le Togo et l'Équateur. Dans chacun de ces pays, Plan Belgique soutient des projets visant à mieux protéger les enfants contre la violence. Les enfants protagonistes des trois histoires partagent leur expérience personnelle par rapport à la violence. Les exercices ludiques qui suivent ces témoignages approfondissent l'histoire et invitent à la réflexion sur la violence.

Nous avons préféré ne pas mettre l'accent sur les causes de la violence, pour mieux mettre en exergue l'aspect de la protection des enfants contre la violence. Nous souhaitons ainsi transmettre un message positif.

REMARQUE : un sujet sensible

Le thème de la violence est un sujet sensible. Car la violence existe malheureusement aussi en Belgique. Il est dès lors possible que certains élèves aient déjà été témoins ou victimes de violence. Il est important qu'ils puissent exprimer leurs sentiments à ce propos. Ne vous laissez pas effrayer par ce thème, mais soyez vigilant. Si vous entendez des récits qui vous interpellent, vous pouvez toujours renvoyer les élèves vers des organismes spécialisés. Voyez également les liens de la page 7.

Objectifs généraux

- Les élèves apprennent que tous les enfants du monde ont les mêmes droits à la protection contre la violence.
- Les élèves se font une idée plus concrète des différentes formes de violence à l'encontre des enfants et de leurs conséquences.
- Les élèves comprennent pourquoi les enfants doivent être particulièrement protégés contre la violence et qui est responsable de leur protection.
- Les élèves s'intéressent aux conditions de vie des enfants dans d'autres pays et veulent en savoir plus.

Ces objectifs s'inscrivent de façon transversale dans l'éducation à la citoyenneté, en abordant notamment les thématiques suivantes :

- la répartition inégale des richesses dans le monde ;
- le fonctionnement des organisations internationales ;
- les droits fondamentaux de l'enfant ;
- la vie quotidienne des enfants dans d'autres pays.

Les fiches d'activités

À chaque histoire correspond une fiche didactique qui comprend :

- des informations pratiques (objectifs, durée, matériel) ;
- des informations complémentaires de base sur le thème ;
- des explications sur le déroulement des activités.

Les annexes, pages 16 à 19, contiennent des informations et des illustrations complémentaires à chaque histoire, que vous pouvez facilement photocopier.



Qu'est-ce que la violence ?

VOIR LIVRE DE L'ÉLÈVE, PAGES 2 ET 3.

Informations pratiques

Objectifs spécifiques :

- Les élèves savent ce qu'est la violence et sont capables de faire la distinction entre des formes visibles de violence et d'autres formes nettement plus cachées, ancrées dans leur quotidien.
- Les élèves comprennent que la violence à l'encontre des enfants n'est jamais acceptable.

Durée : 1 leçon.

Matériel :

- aucun matériel spécifique.

Il est question ici tout autant de formes très visibles de violence (comme les guerres) que de formes nettement moins visibles (comme les brimades). Les élèves ont peut-être déjà vu des images d'un pays en guerre. Mais savent-ils que la violence existe aussi au sein de la famille, à l'école ou dans le quartier ? Invitez-les à partager leurs expériences. Concluez en disant qu'utiliser la violence à l'encontre des enfants est une violation de leurs droits.

Déroulement des activités

Introduction au thème (p. 2)

Expliquez que la violence à l'encontre des enfants se rencontre partout dans le monde. Lou et Lena vont rencontrer 3 enfants dans 3 pays différents. Hang vient du Vietnam et nous parle de la violence dans sa famille. Mayena habite au Togo, et va dans une chouette école, où les élèves peuvent parfois choisir eux-mêmes leurs punitions. Tandis que Dayana est équatorienne et nous explique pourquoi il faut faire quelque chose contre la violence dans son quartier. Lou et Lena découvrent comment leurs trois amies vivent la violence, comment elles la gèrent et ce qu'il est possible de faire pour mieux protéger les enfants contre la violence. Invitez vos élèves à faire partie du voyage !

Qu'est-ce que la violence ? (p. 3)

Observez ces dessins en classe et discutez-en. Qu'est-ce que ces images évoquent aux élèves ? Sont représentés des exemples de violence, mais aussi de situations paisibles. Laissez les élèves discuter de ces dessins et des différentes formes que peut prendre la violence. Peut-être l'ont-ils eux-mêmes déjà vécue, en ont-ils été les témoins, ou l'ont-ils vue à la télévision.



La protection dans la famille

VOIR LIVRE DE L'ÉLÈVE, HISTOIRE « LA FAMILLE DE HANG », PAGES 4 À 7.



Informations pratiques

Objectifs spécifiques :

- Les élèves réfléchissent à la violence physique et psychologique (au sein de la famille).
- Les élèves apprennent ce que signifie le droit à la protection contre la violence.
- Les élèves réfléchissent aux punitions et aux formes de punition alternatives ou non violentes.

Durée : 1 à 2 leçons.

Matériel :

- aucun matériel spécifique.

Informations de base sur le thème

D'après la CIDE¹, les parents sont les premiers responsables de la mise en œuvre du droit à la protection de leurs enfants. Et pourtant, chaque jour, des enfants du monde entier sont victimes de violence psychologique, physique et sexuelle de la part de leurs proches et/ou de leurs connaissances. C'est là une atteinte au droit à l'intégrité physique et morale, qui a une influence néfaste sur les relations de confiance au sein de la famille. Cette violence prive les enfants d'un fondement sûr pour un développement physique et psychologique sain. La famille devrait être, au contraire, un endroit où les enfants peuvent grandir en sécurité et tisser des liens de confiance avec leurs proches.

La violence à l'encontre des enfants est plus fréquemment considérée comme « normale » dans les pays en développement. La violence peut parfois trouver sa source dans la culture ou dans la tradition. Certains adultes font référence à leur propre jeunesse et disent que - malgré les châtimens corporels - ils ont quand même « bien tourné ». Mais les méthodes violentes sont toujours inacceptables. Elles ne témoignent d'aucun respect pour les enfants et ne constituent en rien un instrument pédagogique efficace.

Combattre et gérer la maltraitance des enfants est possible si l'on met en place une aide à l'éducation, des mécanismes de protection et des réseaux communautaires. Plan Belgique soutient des projets participatifs au Vietnam. Les enfants y apprennent à connaître leurs droits et à communiquer à ce sujet par le biais de différents médias. Ils apprennent ainsi à se protéger eux-mêmes et leurs camarades contre la violence.

Déroulement des activités

Hang et ses parents (p. 5)

Lisez l'histoire de Hang. Faites dessiner l'histoire de Hang aux élèves. Faites-leur dire ce que fait son papa (frapper) et sa maman (crier).

Intéressez-vous ensuite aux formes visibles (physiques) et invisibles (psychologiques) de violence en les faisant réfléchir aux conséquences subies : « Où cela fait-il mal ? ». Les coups peuvent en effet être douloureux autant sur le plan physique qu'émotionnel. Il est important que les enfants comprennent que ces deux formes de douleur peuvent parfaitement survenir en même temps. Quand ton papa te frappe, est-ce que tu as mal ou est-ce que tu es aussi triste ? Pourquoi es-tu triste ?

Vous pouvez encore alimenter la conversation : « Pourquoi est-ce que cela fait si mal quand ton papa te frappe ou quand ta maman crie fort après toi ? » Tes parents devraient t'élever avec amour et sans violence. Tu dois normalement ressentir de l'affection près de ton papa et de ta maman. Te sentir en sécurité. S'ils te frappent ou t'insultent, tu perds ce sentiment d'affection et de confiance. C'est pour ça que ça fait tellement mal.

Comment te sens-tu quand quelqu'un te fait du mal ?





Vous pouvez ici laisser aux élèves la possibilité de partager leurs expériences de la violence. Quelqu'un leur a-t-il déjà fait du mal ? Et qu'ont-ils ressenti à ce moment-là ? Soyez attentif pendant cette discussion. Si vous entendez des récits qui vous interpellent, vous pouvez toujours diriger les élèves vers des organismes spécialisés. Voyez aussi les liens de la page 7.

Où te sens-tu en sécurité ? (p. 6)

L'illustration de l'ours signifie que les enfants doivent être protégés par leurs parents ou par d'autres adultes. Expliquez aux élèves ce que signifie le terme protection : c'est quand on se sent en sécurité (auprès de quelqu'un ou dans un endroit précis). Faites-leur dessiner un endroit où ils se sentent en sécurité ou protégés. Peut-être se sentent-ils en sécurité quand ils sont à la maison, couchés dans leur lit, ou... ?

Ce n'est pas chouette ! (p. 6)

Faites écrire aux élèves à qui ils peuvent s'adresser quand ils se sentent mal à cause de quelque chose ? Il peut s'agir de leurs parents, mais aussi d'un autre membre de la famille, d'un animal... Amenez ensuite les élèves à réfléchir à ce qu'ils peuvent faire quand ils ont un problème ou vivent une situation qu'ils n'aiment pas. Appelleraient-ils eux aussi le service Écoute-Enfants ?

Qui Hang appelle-t-elle parfois ? (p. 7)

Réponse : le service Écoute-Enfants.

Connais-tu le numéro d'Écoute-Enfants ? (p. 7)

Vous pouvez parler ici du service Écoute-Enfants. Tout comme au Vietnam, où habite Hang, nous avons aussi un service d'aide téléphonique pour les enfants et les adolescents en Belgique. Vous trouverez en annexe page 16 plus d'informations sur ce service.

Réponse : le numéro 103

Fais comme si (p. 7)

Faites mener aux élèves une conversation téléphonique fictive avec le service Écoute-Enfants. Faites-leur imaginer qu'ils sont tristes (comme Hang), pour une raison qu'ils inventent. Faites-les téléphoner au service Écoute-Enfants pour raconter leur histoire. Un camarade joue le rôle de la gentille madame ou du gentil monsieur à l'autre bout du fil, qui écoute attentivement et répond. Demandez-leur après comment s'est passée la conversation. Qu'ont-ils dit ? Qu'ont-ils demandé ?

La personne à l'autre bout du fil était-elle aimable ? Est-ce qu'elle écoutait bien ? Est-ce qu'ils se seraient sentis mieux après, si la situation avait été réelle ?

La protection à l'école

VOIR LIVRE DE L'ÉLÈVE, HISTOIRE « L'ÉCOLE DE MAYENA », PAGES 8 À 11.



Informations pratiques

Objectifs spécifiques :

- Les élèves réfléchissent à la violence à l'école.
- Les élèves réfléchissent aux punitions violentes et non violentes.
- Les élèves comprennent qu'une punition ne peut pas être violente.

Durée : 1 à 2 leçons.

Matériel :

- aucun matériel spécifique.

Informations de base sur le thème

Chaque jour, des enfants du monde entier sont victimes de violence psychologique, physique et sexuelle à l'école. Les coupables peuvent être des jeunes de leur âge ou bien des adultes. La violence à l'école n'a pas seulement des conséquences psychologiques ou physiques directes pour les enfants du Sud, elle hypothèque aussi leur droit à l'enseignement et par conséquent le développement du pays. C'est en effet une des raisons majeures qui poussent les enfants à arrêter l'école ou à ne pas suivre les cours régulièrement. Les enfants qui craignent d'être victimes de violence à l'école sont moins motivés et obtiennent de moins bons résultats.

Pour protéger les enfants contre la violence, il faut notamment instaurer l'interdiction des châtiments corporels dans les écoles et une protection juridique des mineurs contre la violence. L'établissement de codes de conduite pour les écoles, les enseignants et les élèves, de même que la stimulation de méthodes et d'apprentissage positives et non violentes est également conseillé.

Déroulement des activités

Bande dessinée (p. 9)

Lisez l'histoire de Mayena à la page 8. Faites dessiner (en quatre cases) aux élèves l'histoire de Mayena. Les titres sont déjà écrits dans les cases. Demandez ensuite aux élèves ce qu'ils pensent de cette histoire. Ont-ils déjà vécu ou vu une situation similaire ?

La violence à l'école (p. 9)

Demandez aux élèves s'ils ont déjà eux-mêmes été tristes parce que quelqu'un leur avait fait du mal à l'école, sans pour autant citer de noms. Demandez-leur ce qu'ils ont ressenti ? Étaient-ils tristes, comme Mayena ? Et qu'est-ce qui leur a fait le plus mal ?

Qu'est-ce qu'une punition ? (p. 10)

Réponse : c'est ce que reçoit quelqu'un qui a commis une faute.

Vous pouvez ici entamer un débat en classe sur ce qu'est une punition. Il est important que les élèves comprennent qu'une punition est parfois nécessaire, mais qu'elle ne peut jamais faire mal ! Il ne s'agit pas d'une revanche. Il s'agit de faire comprendre à quelqu'un qu'il a fait quelque chose de mal et qu'il est tenu de réparer son erreur.



Une punition ne peut jamais faire mal .

Que fais-tu quand quelqu'un te fait mal ? (p. 10)

Les enfants peuvent réagir de manière différente, selon leur personnalité et la situation, quand quelqu'un (de l'école) leur fait mal. L'un va se réfugier dans un coin pour pleurer, un autre va le dire au professeur, un troisième va rendre le coup à son agresseur, un quatrième restera sans réaction... Faites faire l'exercice aux élèves : comment réagiraient-ils personnellement ? Une réaction est-elle meilleure qu'une autre ? Pourquoi ? Si quelqu'un nous fait du mal, nous avons envie que cette personne soit « punie »... Mais quelle est la meilleure façon de punir quelqu'un ? Les élèves doivent surtout comprendre qu'une punition ne peut pas être violente !

Quelle punition choisit Mayena ? (p. 11)

Laissez les élèves trouver la bonne réponse. Demandez-leur ensuite s'ils estiment que la punition de Mayena est une bonne punition ? Demandez-leur ensuite aussi s'ils ont déjà été punis (dans le contexte de l'école ou en dehors) et quelle a été leur punition. Encouragez-les à partager leurs expériences.

Une punition non violente (p. 11)

Commencez par expliquer ce que signifie non violente : sans frapper ou sans faire mal. Expliquez ensuite aux élèves qu'il est parfois nécessaire qu'une personne soit punie, parce qu'elle a fait quelque chose de mal. Mais une punition ne peut jamais être violente. Il existe d'autres formes de punition, c'est-à-dire des punitions non violentes, qui donc ne font pas mal. Peuvent-ils donner d'autres exemples de punitions non violentes ? Laissez-les réfléchir et écrire quelques punitions positives, individuellement ou en petits groupes. Discutez-en ensuite tous ensemble. Est-ce que ce sont des punitions justes ? Faites-leur bien comprendre qu'une punition reste une punition. Le but est que la personne tire une leçon de ses erreurs !



La protection dans la communauté

VOIR LIVRE DE L'ÉLÈVE, HISTOIRE « LE QUARTIER DE DAYANA », PAGES 12 À 15.

Informations pratiques

Objectifs spécifiques :

- Les élèves réfléchissent à la violence dans leur quartier.
- Les élèves réfléchissent aux moyens de protéger les enfants contre la violence dans leur quartier.

Durée : 1 à 2 leçons.

Matériel :

- une grande feuille de papier, des ciseaux, de la colle, des magazines.

Informations de base sur le thème

La communauté est un endroit où les enfants apprennent à vivre avec les autres ; elle revêt donc une grande importance pour leur développement social. Chaque jour, des enfants du monde entier sont victimes de violence psychologique, physique et sexuelle exercée par des gens de leur entourage proche. Outre les conséquences physiques et psychologiques directes, ce type de violence mine la cohésion de la société. Elle limite les droits des enfants à se développer pour devenir des citoyens actifs qui contribuent à la construction de la société.

La violence à l'encontre des enfants peut être évitée et combattue. C'est pourquoi Plan renforce le tissu social de la communauté dans les pays du Sud et crée des systèmes locaux de protection de l'enfance. Grâce à des projets participatifs, les enfants et les communautés œuvrent à une culture non violente et apprennent à gérer les conflits. Les enfants apprennent à se protéger eux-mêmes et leurs camarades contre la violence.

Déroulement des activités

Mon quartier (p. 13)

Lisez l'histoire de Dayana. Le but est que les élèves comprennent la notion de « quartier » et de « communauté ». Quand ils ne sont ni à la maison ni à l'école, où peuvent-ils se trouver ? Faites-leur entourer dans leur livre tous les endroits où ils pourraient être. Ils sont peut-être membres d'un mouvement de jeunesse ? Ou bien, ils vont parfois jouer avec des copains à la plaine de jeux ? Sont-ils membres d'un club sportif ? Vont-ils parfois seuls au magasin ? Discutez avec vos élèves de l'importance de leur quartier, voisinage, communauté. C'est en effet un lieu où nous passons beaucoup de temps. Demandez-leur d'estimer combien de temps nous passons à la maison, à l'école et dans notre quartier. Notre quartier est en outre un endroit où nous rencontrons d'autres personnes. Demandez-leur quelles personnes ils rencontrent dans leur propre quartier.

La violence dans mon quartier (p. 13)

Les élèves peuvent-ils donner des exemples de violence dans leur quartier ? Par exemple, des enfants plus âgés qui ennuient les plus petits, les briment ou leur extorquent de l'argent. Un enfant qu'on insulte. De la violence dans le bus scolaire... Peut-être ont-ils déjà assisté à une scène violente ou ont-ils déjà été embêtés par d'autres à la plaine de jeux ? Encouragez-les à partager leurs expériences.



En sécurité dans mon quartier ? (p. 14)

Faites faire aux enfants un dessin de leur quartier, en commençant par leur maison. Leur club sportif ? La plaine de jeux ? Ils peuvent pour s'aider retourner à la page 13 pour voir tous les endroits qu'ils ont entourés. 😞 aux endroits où ils ont parfois peur et où ils pensent que les enfants pourraient être mieux protégés. Et un 😊 aux endroits où ils se sentent en sécurité.

Dayana et ses amis (p. 15)

Relisez l'histoire. Quelle est l'action à laquelle participent Dayana et ses amis ?

Réponse : Dis non à la violence !

Laissez ensuite les élèves trouver la réponse à la question suivante : à qui Dayana va-t-elle remettre le plan ?

Réponse : au bourgmestre.

Vous pouvez ensuite avoir une brève discussion collective sur la violence dans les quartiers. Que peux-tu faire en tant qu'enfant pour mieux te protéger contre la violence ? Connaître tes droits et les faire valoir. Ça te rend fort. Mais qui d'autre peut t'aider à te sentir plus en sécurité dans ton propre quartier ? Faites comprendre aux élèves que d'autres personnes doivent les protéger. Le bourgmestre est responsable de son village ou de sa ville, ainsi que de la sécurité des enfants. C'est pour ça que Dayana et ses amis vont donner leur plan au bourgmestre !

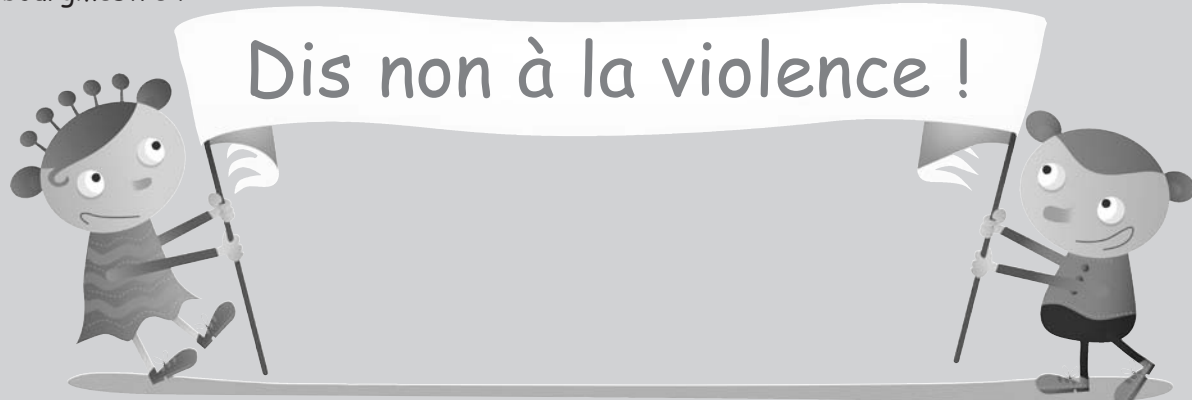
Dis non à la violence ! (p. 15)

Pour terminer, préparez avec toute la classe un panneau d'interdiction original contre la violence dans votre quartier. Vous pouvez utiliser des magazines. Vous pourrez ensuite accrocher ce panneau d'interdiction dans la classe ou dans l'école, pour partager votre message avec d'autres.

Évaluation

Vous trouverez en annexe page 19 une planche illustrée que vous pouvez facilement photocopier pour chaque élève. Les trois personnages des histoires y sont représentés. Cette planche peut vous aider à mener une discussion et à réaliser oralement une évaluation des acquis des élèves. Les élèves peuvent-ils retrouver et nommer les différents personnages ? Sont-ils capables de raconter les trois histoires ? Quelle est la chose la plus importante qu'ils ont apprise ? Qu'est-ce qu'ils retiennent sur la violence dans la famille, à l'école et dans le quartier ? Quels sont les exercices qu'ils ont préférés ? Comment peut-on protéger les enfants contre la violence ?

Utilisez cette planche de discussion pour évaluer ce que vos élèves ont retenu et ce qu'ils ont préféré. Ils pourront ensuite colorier le dessin et le conserver en souvenir de ce qu'ils auront appris en classe.



LE SERVICE ÉCOUTE-ENFANTS

Le service Écoute-Enfants au Vietnam

Le programme PEP (*Physical and Emotional Punishment*) de Plan Vietnam vise à faire reculer la violence physique et psychologique à l'encontre des enfants, que ce soit chez eux, à l'école ou dans leur quartier. Ce programme ne se contente pas de sensibiliser activement les enfants à leurs droits. Leur environnement protecteur est également renforcé par la mise en œuvre de méthodes non violentes pour maintenir la discipline. Plan fait aussi un travail de lobbying auprès des autorités du pays.

Parmi les projets concrets de ce programme, citons la *Child Helpline*. Cette ligne d'aide téléphonique pour les enfants a enregistré 14.726 appels en 2008, dont 83 ont exigé une intervention immédiate. Les questions portaient essentiellement sur l'hygiène personnelle, sur la sexualité, les abus sexuels et la violence au sein de la famille autant qu'à l'école. Le nombre croissant d'appels prouve que la ligne est un canal de confiance qui permet aux enfants d'exprimer et de partager leurs soucis quotidiens.

Le service Écoute-Enfants en Belgique francophone

L'information suivante provient du site web : www.cfwb.be

Existe-t-il un service d'écoute spécialement destiné aux enfants ?

Écoute-Enfants est un service qui répond, par l'intermédiaire du téléphone (numéro 103), aux questions des enfants, des adolescents, mais aussi de toute personne qui s'interroge ou s'inquiète à propos d'elle-même ou éventuellement d'autrui lorsqu'un enfant est en cause.

Le **numéro 103**, accessible gratuitement 24 heures sur 24, s'adresse à tous les enfants et adolescents qui, à un moment de la journée, de la soirée ou de la nuit, éprouvent le besoin de parler, de se confier parce qu'ils ne se sentent pas bien, qu'ils vivent des choses difficiles, qu'ils sont isolés, qu'ils se sentent en danger...

L'**anonymat** de la personne qui appelle le service "Écoute-Enfants" est absolument garanti. Ce service est composé de professionnels de l'écoute téléphonique ayant suivi une formation spécifique. L'appelant et l'écoutant ne sont pas identifiables.

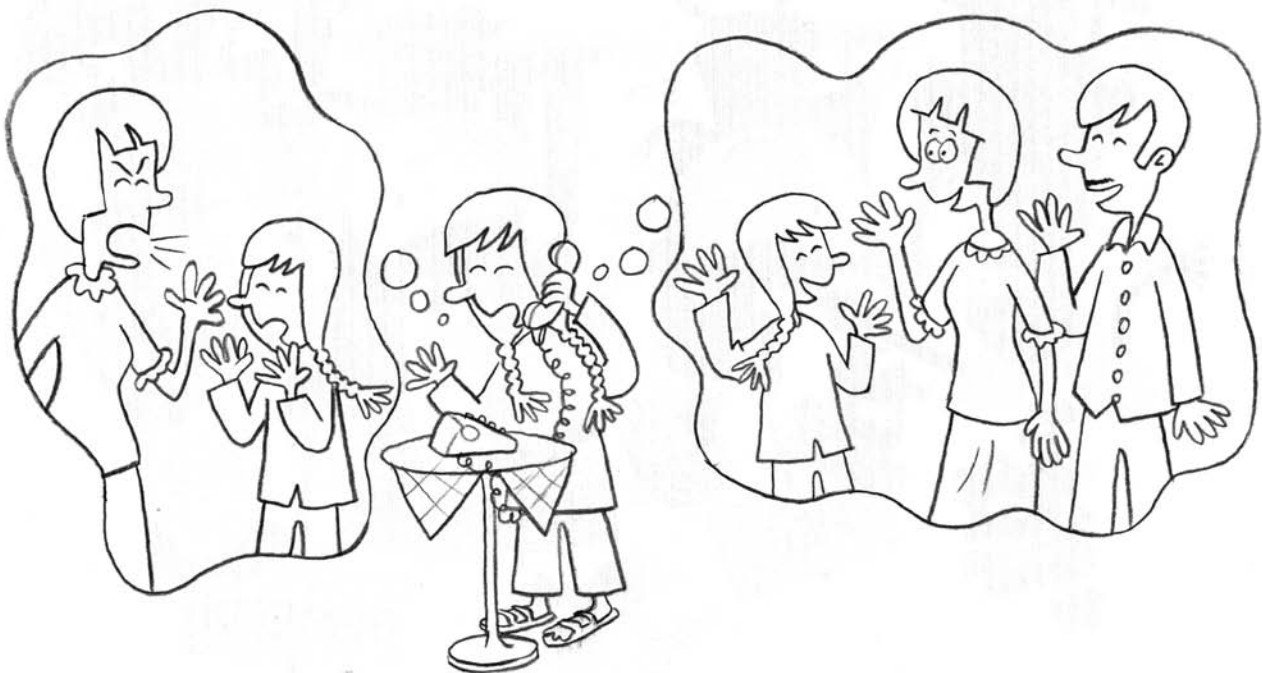
En Flandre, le service existe aussi : il faut former le numéro **102** (de Kinder- en Jongerentelefoon).



Lou et Lena : NON à la violence !



La famille de Hang



L'école de Mayena



Le quartier de Dayana







Plan
Chaque enfant compte.



La coopération belge
au développement
.be

AVEC LE SOUTIEN DE LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT - DGCD

www.planbelgique.be

Auteurs : Anne Furnémont et Katrien Goris - Éducation au Développement Plan Belgique
Illustrations : Gunter Segers • Photos : Plan • Traduction : avec la collaboration d'ELaN Languages
Éditeur responsable : Plan Belgique asbl, D. Van Maele • Galerie Ravenstein 3 B 5, 1000 Bruxelles
© 2009 • www.planbelgique.be

Imprimé sur du papier écologique.